

## LA PRATIQUE ARCHITECTURALE DE CLAUDE BAILLIF

Claude Baillif (1635? - 1698) est sans aucun doute l'architecte de la Nouvelle-France le plus connu aujourd'hui. On lui a attribué la conception ou la réalisation de nombreux bâtiments dans la ville de Québec, dont plusieurs maisons urbaines, l'aile de la Procure du Séminaire, l'église Notre-Dame-des-Victoires à la Place Royale, le palais épiscopal du second évêque de la Nouvelle-France, ainsi que la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame-de-Québec. On n'a pas hésité à faire de lui le premier architecte d'importance au Canada. Il est, en outre, devenu le personnage central du roman de Jacques Folch-Ribas, *La chair de pierre*<sup>1</sup>, selon lequel Baillif aurait obtenu les qualifications de maître-maçon et de maître-charpentier en France, avant son départ pour le Canada, et aurait connu les textes de Descartes et de Palladio en plus d'avoir fait le voyage d'Italie. Loin d'être une simple fantaisie historique, ce roman marque le sommet d'une réputation lentement construite par les historiens de l'art québécois.

L'article biographique de Gérard Morisset avait déjà un ton plutôt romanesque:

Qui ne connaît également l'hôtel Louis XIV à la Basse-Ville? C'est encore un ouvrage de Baillif. Cependant, si ce dernier revenait sur terre, il hocherait sûrement la poire devant cette étrange façade et il se demanderait quel est l'adolescent qui s'est amusé à construire, au-dessus des solides murailles qu'il a maçonnes en 1687, ce château de cartes en fer blanc<sup>2</sup>.

Si Morisset présente Baillif comme un «maître-maçon d'autrefois», ce n'est pas tant par souci d'exactitude historique que par attachement nostalgique à une époque que l'auteur jugeait empreinte de médiévalisme. D'ailleurs, Morisset lui donne aussi le titre d'architecte sans voir de conflit avec l'appellation précédente:

Enfin, si notre architecte traversait à la Pointe-Lévy pour s'enquérir de l'état du presbytère qu'il a bâti en 1690, à la demande de Monseigneur de Saint-Vallier, il ne retrouverait point son oeuvre, et personne ne pourrait le renseigner convenablement à ce sujet, puisque cet ouvrage n'existe plus depuis le sinistre de 1830<sup>3</sup>.

Alan Gowans, auteur de l'article sur Baillif dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, est plus prudent, puisqu'il le présente comme «entrepreneur de bâtiments<sup>4</sup>». Gowans hésite à identifier Baillif comme un architecte, même s'il sait que celui-ci dessinait des plans. Ceci s'explique par le fait que l'auteur est conscient du rôle important des clients dans la conception des bâtiments à cette époque:

Par ailleurs, il semble que Laval et Saint-Vallier ne se bornaient pas à jouer le rôle de patrons désintéressés de la conception de leurs églises et des édifices publics de leur diocèse [...] On peut supposer, en bonne logique, que les 'plans' de Baillif étaient les ébauches de projets conçus conjointement par lui et par l'évêque <sup>5</sup>.

La prudence de Gowans démontre une plus grande sensibilité au rôle de l'architecte dans la production des bâtiments. Cependant, l'auteur n'avait pas accès à toute la documentation maintenant disponible au sujet de Baillif <sup>6</sup>. Depuis la parution de cette biographie, les historiens de l'art canadien ont peu cherché à mieux comprendre le rôle de Baillif dans la production qui lui est attribuée. Il nous apparaît donc essentiel de réexaminer ce rôle à la lumière des recherches réalisées depuis les articles de Morisset et de Gowans.

Notre texte vise à donner un portrait global de la pratique architecturale de Claude Baillif. Nous examinerons ce que nous savons de sa formation, puis nous étudierons une série de chantiers dans le but de connaître le genre de travail que Baillif pouvait faire lors de la construction d'édifices religieux, civils, et militaires. Nous pourrions alors caractériser cette pratique par rapport aux choix qui pouvaient s'offrir à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Pour ce faire, nous tenterons de cerner les ambitions et les projets de Baillif à travers quelques événements marquants de sa carrière.

### La formation de l'architecte

La formation de Baillif demeure assez obscure, et les historiens de l'art qui ont voulu traiter cette question n'ont fait que discuter du lieu de naissance de l'architecte, soit Paris, soit la Basse-Normandie. Ils admettent tous que Baillif devait se trouver à Paris au début des années 1670 lorsqu'il a été recruté par les agents du Séminaire de Québec<sup>7</sup>. Baillif aurait donc eu une certaine expérience architecturale dans la capitale française, peu importe où il a fait son apprentissage.

Il existe un certain nombre d'autres éléments concernant la formation de Baillif, qu'il s'agit ici de rassembler. D'abord, l'inventaire rédigé en 1699 après son décès mentionne «dix petits livres» conservés «dans la chambre derrière la [...] cuisine» de sa maison sur la rue Sault-au-Matelot à Québec<sup>8</sup>. Ces livres consistent en trois traités de mathématiques, deux versions de la Coutume de Paris, une grammaire espagnole, et trois traités d'architecture dont un en deux copies. Parmi ces derniers, on retrouve un ouvrage intitulé *Les fortifications du chevalier Antoine de Ville* (Lyon, 1628). Il y avait aussi «L'architecture française», vraisemblablement *L'architecture française des bastiments particuliers* (Paris, 1624) de Louis Savot, en plus de «Les reigles des cinq corps [sic] d'architecture de Vignole», probablement l'ouvrage de Pierre Lemuet intitulé *Reigle des cinq ordres d'architecture de Vignolle* (Paris, 1631). Nous ne savons pas quand Baillif a acquis ces ouvrages. Le fait qu'ils datent tous de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle



rend possible l'hypothèse qu'il les possédait dès son arrivée à Québec en 1675, mais cela reste impossible à vérifier. Leur mention dans l'inventaire suggère néanmoins une connaissance assez solide des principes de l'architecture classique. En outre, il faut remarquer le caractère appliqué et pratique de ces ouvrages, par opposition aux traités plus abstraits de Claude Perrault et de René Ouvrard publiés dans les années 1670.

Un autre élément à considérer est le titre que Baillif reçoit au début de sa carrière canadienne. Lors de son engagement au Séminaire de Québec, un passage du premier *Livre de comptes* de l'institution mentionne:

Claude Baillif engagé pour trois ans à commencer du 22 sept 1675 Jour de son arrivée à Québec gaigne pour chaque année autant que les autres tailleurs de pierre scavoit soixante escus par an <sup>9</sup>.

On remarque que son salaire est le même que celui des autres tailleurs de pierre<sup>10</sup>. Si Baillif n'est pas reconnu comme architecte, son métier est quand même assez spécialisé et son salaire est nettement supérieur à celui d'un simple maçon<sup>11</sup>.

Ce titre de tailleur de pierre n'est pas celui sous lequel Baillif a été identifié pendant le reste de sa carrière à Québec. Pourtant, le titre d'architecte ne lui est pas venu graduellement et n'est pas passé par des variantes comme «maître-tailleur de pierre» ou «maître-architecte». Baillif est présenté comme architecte dès qu'on le retrouve hors du Séminaire. Lors de son premier marché de construction connu, il est «architecte et ouvrier en plâtre<sup>12</sup>». En outre, le dessin des cheminées en tête de ce contrat est aussi soigné qu'on pourrait le souhaiter de la part d'un architecte-entrepreneur au XVII<sup>e</sup> siècle (fig. 1).

Le titre d'architecte est aussi attribué à Baillif avant 1679 dans d'autres types de documents. Le premier exemple que nous avons pu retracer à Québec date de 1677 dans les *Registres de la Prévôté*<sup>13</sup>. En outre, nous avons pu retrouver son contrat de mariage, passé à Paris en décembre 1674, où il est identifié comme «architecte de Paris<sup>14</sup>». Il est ainsi clair que l'attribution à Baillif du titre d'architecte remonte à une période antérieure à son départ pour le Canada, même si cela n'a pas été reconnu par le Séminaire en 1675.

Malgré les éléments biographiques que nous venons de mentionner, la nature précise de la formation reçue par Baillif demeure difficile à déterminer. Précisons d'abord que les documents où il est question de sa famille supportent l'idée que Baillif est originaire de Paris plutôt que de Normandie<sup>15</sup>. Selon le contrat de mariage de 1674, son père, Henry Baillif, est un «bourgeois de Paris» et sa future épouse, Catherine Sainctar, est la fille de feu Nicolas Sainctar «vivant maistre cordonnier de paris<sup>16</sup>». Ces éléments suggèrent que les Baillif constituaient une famille bien installée dans la petite bourgeoisie parisienne.

D'autres membres de cette famille sont connus grâce à une procuration donnée à Georges Régnard Duplessis lors du règlement de la succession du dé-

funt architecte en 1699<sup>17</sup>. Duplessis devait servir de représentant à Québec pour Marie Baillif, veuve, habitant la paroisse Saint-Eustache, pour Ivan Baillif, «architecte Expert Juré Bourgeois de Paris», de la paroisse Saint-Roch, pour André-Baptiste Baillif «Juré Rouleur [*sic* ]» de la paroisse de Saint-Eustache, pour François Baillif, marchand de la même paroisse, et pour René Baillif, dont la condition n'est pas spécifiée. Le document mentionne, en outre, les noms de Claude Petit «bourgeois de paris», habitant la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Jacques Petit «aussy bourgeois de paris», de la paroisse de Saint-Eustache, et de Louis Petit, «marchand bourgeois de paris» dont la paroisse n'est pas indiquée, tous trois représentant leur mère Jeanne Baillif.

Parmi ses frères et soeurs, remarquons plus particulièrement Ivan Baillif, dont le titre «d'architecte expert-juré-bourgeois» demande quelques explications. Ce titre réfère aux experts-jurés créés en mai 1690 pour remplacer les offices de juré-maçon et de juré-charpentier à Paris. Sur les cinquante nouveaux offices d'experts-jurés, la moitié était attribuée à des maîtres-artisans et l'autre moitié réservée à des architectes-bourgeois<sup>18</sup>. Le rôle principal de ces experts-jurés parisiens était de surveiller les métiers de la construction et de procéder à l'arbitrage des conflits qui survenaient. Le titre donné à Ivan Baillif en 1699 correspond ainsi aux représentants de la bourgeoisie dans l'institution des experts-jurés. Son statut d'architecte-bourgeois, par ailleurs, n'implique pas qu'il possédait une maîtrise. Un architecte-bourgeois était vraisemblablement un entrepreneur avec une certaine éducation, capable de diriger des ouvriers et de fournir des dessins à ses clients<sup>19</sup>. La plupart du temps, il avait une formation en maçonnerie, mais il n'était pas membre de la corporation, dont l'accès était très limité<sup>20</sup>.

Ce portrait familial demeure sommaire, mais il aide à comprendre la situation de Baillif avant son départ de Paris, et permet de spéculer sur ses projets canadiens. En comparant son statut social à celui de ses frères Ivan, André-Baptiste, François et René, il semble que Claude n'ait pas été le plus favorisé par les ressources familiales. En tant qu'architecte-bourgeois, la condition d'Ivan n'était pas nécessairement différente de celle de Claude, mais son accession à l'office d'expert-juré-bourgeois laisse supposer qu'il était plus en vue. André-Baptiste avait aussi un office de juré et François, en tant que marchand, bénéficiait d'une condition de petit-bourgeois assez stable. Seul René peut avoir eu moins de chance que Claude. La famille Baillif se trouvait vraisemblablement à une étape critique de son ascension sociale, à cheval sur les conditions d'artisan et de petit-bourgeois. Dans ce contexte, le fils aîné bénéficiait généralement du commerce familial et les autres devaient souvent exercer un métier artisanal<sup>21</sup>. Le sort de Claude semble donc correspondre à celui d'un fils puîné n'ayant pas profité des meilleures ressources d'une famille de ce type.

S'il faut mettre en question l'idée que Baillif détenait une maîtrise, il n'y a pas lieu de douter qu'il ait suivi un apprentissage en maçonnerie en plus de re-

cevoir une éducation qui lui permettait d'accéder à la littérature spécialisée de l'architecture. Si Baillif avait été maître-maçon, il serait vraisemblablement demeuré à Paris. On peut comparer sa situation à celle, mieux connue, des ouvriers amenés au Canada, en 1688, par l'évêque Jean-Baptiste de Saint-Vallier. Cette année-là, M<sup>re</sup> de Saint-Vallier engageait quelques maçons et charpentiers parisiens, en plus de l'architecte Hilaire Bernard de La Rivière, dans le but de mettre en oeuvre un certain nombre de travaux projetés lors d'une première visite au Canada. Le contrat de Baillif, en 1675, se rapproche de celui des ouvriers de M<sup>re</sup> de Saint-Vallier plutôt que de celui de son architecte. La Rivière devait «conduire durant trois années» les ouvrages commandés par le nouvel évêque en échange d'un salaire annuel de 1200 livres<sup>22</sup>. Bien que ce salaire devait aussi couvrir les frais du neveu de l'architecte, il est nettement supérieur aux 180 livres de Baillif. Par contre, chacun des quatre «compagnons charpentiers» gagnait un salaire annuel de 150 livres<sup>23</sup>. Ce dernier montant correspond bien au niveau de ce qui avait été accordé à Baillif en 1675. Il faut donc conclure que Baillif a été engagé en tant que compagnon, ce qui ne l'empêchait pas d'utiliser le titre d'architecte, puisque son emploi n'était pas réglementé. Si Baillif a accepté ce type d'engagement, c'est probablement dans l'espoir de se faire valoir avec plus de facilité que dans la capitale européenne, où le marché de la construction était passablement saturé.

### L'architecte-entrepreneur

Dans son *Dictionnaire universel* (1690), Antoine Furetière donne deux définitions pour le mot *architecte*. D'abord, l'architecte est «Celuy qui donne les plans & les desseins d'un bastiment, qui en conduit l'ouvrage, & qui commande aux Maçons & aux autres ouvriers quy y travaillent sous luy<sup>24</sup>». Il s'agit clairement de l'architecte tel que défini dans les traités d'architecture depuis la Renaissance, c'est-à-dire l'artiste qui conçoit et fait les plans de bâtiments prestigieux pour l'élite de la société. Cette définition comprend l'architecte académicien, qui n'a pas le droit d'agir comme entrepreneur. Par ailleurs, le mot *architecte* «Se dit aussi d'un Entrepreneur de bastiment à forfait, & qui les doit rendre parfaits, & la clef à la main<sup>25</sup>». Ici, l'architecte est avant tout un entrepreneur de bâtiments, c'est-à-dire le chef d'une entreprise de construction. Furetière ajoute aussi le trait caractéristique du contrat à forfait, c'est-à-dire du contrat accompagné d'un prix global couvrant l'ensemble des ouvrages nécessaires à la réalisation d'un bâtiment. C'est ce que D'Aviler nomme le «marché la clef à la main<sup>26</sup>». Ce qui distingue ici l'architecte du maître-maçon ou du maître-charpentier, c'est qu'il est responsable de l'ensemble du bâtiment, incluant la maçonnerie, la charpenterie, la menuiserie, la couverture et la ferronnerie. L'architecte-entrepreneur prend donc des contrats à forfait et engage des ouvriers de métiers variés pour réaliser les différentes parties de l'ouvrage<sup>27</sup>. Cela correspond tout à fait à la pra-

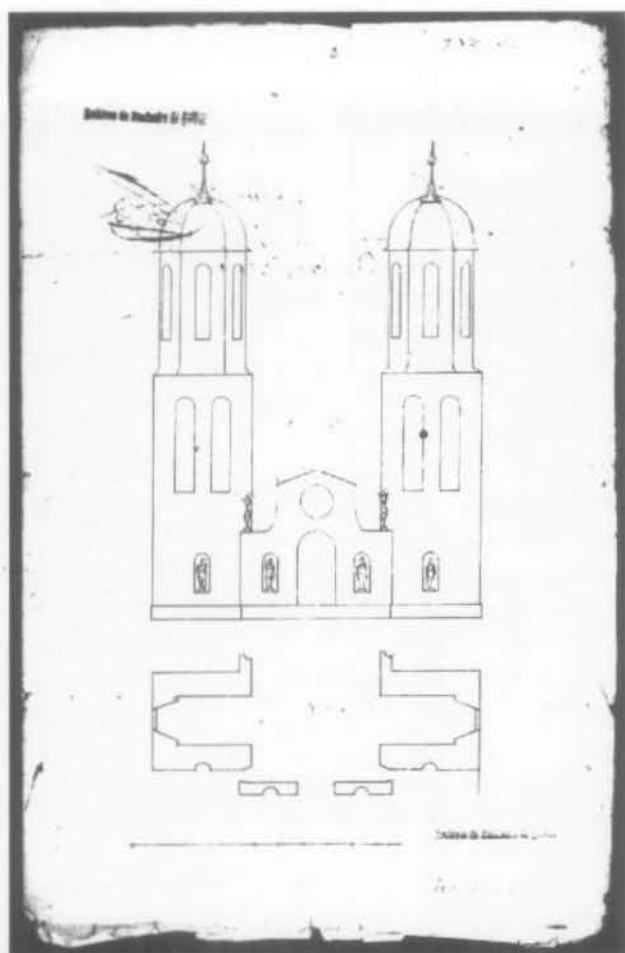


fig.2 Claude Baillif,  
Projet  
d'agrandissement  
de la cathédrale  
Notre-Dame-de-  
Québec, 1683,  
A.S.Q., Tiroir 213,  
n° 31. (Photo:  
S.R.P., Université  
Laval)

tique que Baillif a développée à Québec.

De 1677 à 1699, Baillif a travaillé pour l'ensemble de la population de Québec, autant pour l'Église et l'État que pour les marchands et les artisans, mais le rôle qu'il pouvait jouer dans l'exécution des travaux variait considérablement selon le type de client. Son rôle le plus étendu concernait la bourgeoisie, pour qui il pouvait soit exécuter de simples travaux de maçonnerie, soit réaliser la maçonnerie d'un bâtiment en participant à sa conception, soit prendre en charge un contrat à forfait. Face au clergé, son rôle se limitait aux deux premières possibilités, et lorsqu'il travaillait pour l'État, il ne faisait qu'exécuter des travaux de maçonnerie conçus par d'autres<sup>28</sup>.

Les simples travaux de maçonnerie étaient payés soit à la toise, soit selon un prix total fixé dès la signature du marché. Dans le premier cas, il s'agissait généralement d'ouvrages toisés «tant plein que vide» tel que requis par la Coutu-

me de Paris<sup>29</sup>. Le prix de la toise était généralement fixé à vingt-quatre livres pour les murs dont l'épaisseur se situait entre deux pieds et deux pieds et demi au niveau du sol. Les cas où le prix était plus élevé concernaient généralement des murs plus épais. Par exemple, Baillif a demandé trente livres la toise pour construire un mur sur le terrain de Gabriel Gosselin, en 1683, mais ce mur avait quatre pieds d'épaisseur à la base<sup>30</sup> et a été décrit ailleurs comme «le gros mur que le Sieur Gosselin a fait faire le long du fleuve sur la pointe aux roches<sup>31</sup>».

Dans le cas des ouvrages de fortifications, l'unité de mesure employée pouvait aussi être la toise cube, comme ce fut le cas lors de la construction de la redoute du Cap-aux-Diamants en 1693, dont les plans et devis avaient été réalisés par l'ingénieur Josué Dubois Berthelot de Beaujours<sup>32</sup>.

Lorsqu'un contrat donne un prix fixe au lieu d'un tarif à la toise, c'est généralement pour éviter des calculs compliqués. C'est de cette façon qu'on peut expliquer le changement dans le mode de paiement d'un contrat de 1687, annulé et refait le lendemain. Le 28 juillet, Baillif acceptait un premier contrat dont le tarif était de vingt-quatre livres et dix sols pour deux toises et demie de hourdis dans une structure en colombage<sup>33</sup>. Mais le jour suivant, le client a fait refaire le contrat en entier, pour y ajouter la construction d'un soubassement de maçonnerie et fixer le prix total des ouvrages à six cent livres<sup>34</sup>. Au lieu d'avoir deux tarifs et ainsi évaluer les ouvrages séparément, le client et l'entrepreneur se sont entendus sur un prix global.

Les travaux de maçonnerie où Baillif était impliqué dans l'activité de conception, s'insèrent généralement dans une procédure où le client octroyait un contrat particulier pour chaque métier. Dans ce type de procédure, Baillif était généralement l'entrepreneur le plus important sur le chantier et les autres devaient s'accommoder de sa façon de faire. Il n'y a pas de contrats de ce type entre Baillif et l'État puisque celui-ci faisait toujours exécuter des travaux conçus par les ingénieurs militaires. L'ouvrage le plus connu réalisé de cette façon est l'agrandissement de la cathédrale Notre-Dame-de-Québec, dont le contrat a été signé en décembre 1683. Selon ce contrat, Baillif devait réaliser la maçonnerie d'un projet dont il avait lui-même préparé le dessin (fig.2), et devait fournir «tous les matériaux et ouvriers et généralement tout ce qu'il faut pour la construction des dits ouvrages<sup>35</sup>». En échange, il devait recevoir des paiements totalisant la somme de neuf mille livres.

Par l'ampleur de l'ouvrage, ce dernier contrat demeure exceptionnel dans la carrière de l'architecte. Il s'écarte aussi des clauses typiques des contrats de cette catégorie, notamment par le prix fixe. En effet, lorsque Baillif est engagé pour construire la maçonnerie d'une maison bourgeoise, il est généralement payé à la toise. C'est le cas pour la maison du marchand Lambert Dumont, par exemple, où Baillif a reçu le taux habituel de vingt-quatre livres par toise. Le contrat décrit l'ouvrage assez précisément et mentionne aussi l'existence d'un plan:

[...]la laquelle muraille de devant y aura quatorze ouvertures scavoir sept à l'estage d'en bas et sept autres à celui d'en haut, et pour les portes et fenêtres, conformément au plan que le dit entrepreneur en a fait, signé des deux parties<sup>36</sup>.

Le plan en question n'a pas été retrouvé, mais le texte est clair sur le fait que Baillif en est l'auteur. Cependant, comme nous le verrons plus loin, ceci ne veut pas dire que Baillif était la seule personne responsable de la conception du bâtiment. Le même mode de paiement se retrouve dans la majorité des contrats de ce type. Ainsi, dans un contrat de novembre 1682 pour la construction d'une autre maison à la basse ville, Baillif s'est vu promettre trente livres par toise de maçonnerie<sup>37</sup>. Ce prix élevé visait probablement à compenser pour le four et les foyers, dont il n'a pas été tenu compte dans le toisé<sup>38</sup>.

Ce dernier contrat et quelques autres de la même année ont fait l'objet d'une association entre Baillif et les maçons Jean Le Rouge et Jean Poliquin. Dans cette association, l'importance de Baillif était clairement reconnue, car les paiements devaient être partagés également entre les associés «à l'exclusion de deux cent livres qu'ils conviennent et desclarent estre d'accord que le dit Bailly emportera sur tous leurs dits travaux<sup>39</sup>». Comme il était le seul à se dire architecte parmi les trois, ce supplément de deux cent livres devait sans doute compenser les responsabilités additionnelles, dont la préparation de plans lorsque nécessaire.

Les contrats à forfait, que Baillif a toujours obtenus chez les bourgeois, sont légèrement plus nombreux que les précédents et ont un caractère assez différent. Précisons d'abord qu'à Paris, ce type de contrat, interdit à plusieurs reprises, dominait néanmoins le marché de la construction au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>. C'est une pratique qui allait à l'encontre de l'autonomie des différents corps de métiers puisqu'une seule personne prenait en charge plusieurs types d'ouvrages. Les contrats de ce type n'incluaient pas nécessairement tous les ouvrages requis pour compléter un bâtiment, mais ils débordaient toujours le champ de la maçonnerie. Le texte de ces contrats contient généralement l'expression, mentionnée par Furetière, selon laquelle l'entrepreneur s'engageait à rendre le bâtiment «la clef à la main». Le prix était toujours un montant global couvrant l'ensemble des travaux mentionnés.

Louis Jolliet a utilisé ce type de contrat lorsqu'il a engagé Baillif pour la construction d'une maison en 1683<sup>41</sup>. Baillif devait s'occuper de la maçonnerie, de la charpenterie, de la menuiserie et de la ferronnerie, et il «s'oblige de livrer la clef [...] à la main du dit Jolliet» en août 1685, en échange de quoi il devait recevoir la somme de 4 750 livres<sup>42</sup>. Baillif exécutait généralement la maçonnerie avec ses propres employés et donnait les autres ouvrages à des sous-contratants. Pour la maison de Louis Jolliet, nous avons pu retrouver les sous-contrats concernant le nettoyage du site<sup>43</sup>, la charpente<sup>44</sup> et la menuiserie<sup>45</sup>.

Le contrat pour la maison Jolliet montre aussi que Baillif, identifié comme architecte, n'était pas le seul responsable de la conception du bâtiment. Le texte du devis est assez intéressant à ce point de vue, puisqu'il a été rédigé conjointement par le client et son architecte. Le texte commence ainsi: «Nous soussignez Louis Jolliet bourgeois de cette ville et glaude [sic] Baillif architecte, declarons avoir fait ensemble le devis de la maçonnerie qui s'ensuit<sup>46</sup>». La suite est à la première personne du singulier et se réfère à l'architecte: «Sçavoir moy glaude Baillif ie promets et moblige de faire la maçonnerie d'une maison [...]»<sup>47</sup>.» Pourtant, un peu plus loin, c'est Jolliet qui parle: «tous les chassis seront a vitres et de la grandeur que ie diray et signeray avant que de partir pour mingan<sup>48</sup>». Ce dernier passage montre bien les directives assez précises qu'un client pouvait donner à son architecte à l'époque. La conception de cette maison doit donc être attribuée à Jolliet autant qu'à Baillif. Cette conclusion est supportée par un autre contrat du même type où il est dit que Baillif et son client, le bourgeois Vital Caron, «dresseront incessamment un plan ensemble ainsy qu'ils en sont convenus<sup>49</sup>».

Ces quelques exemples de contrats de types variés montrent bien que Baillif n'était pas un architecte au sens moderne. D'abord, les bâtiments pour lesquels il a produit des dessins ne peuvent lui être attribués sans nuances. En effet, à cette époque, la conception d'un bâtiment était généralement le fruit d'une collaboration serrée entre client et architecte, même lorsqu'il s'agissait d'architecture savante, et cette particularité se retrouve dans la pratique de Baillif. Ensuite, Baillif était un entrepreneur qui exécutait des travaux de maçonnerie et qui acceptait aussi des contrats à forfait. L'ensemble de ces activités correspond à un certain usage du mot architecte, à l'époque, mais il est important de ne pas confondre la pratique en question avec celle de l'architecte moderne, où le travail de conception est le trait essentiel. Tout ceci demeure assez schématique, mais nous pouvons maintenant examiner de plus près quelques événements importants qui ont marqué la carrière de Baillif.

### Projets et ambitions

Les titres attribués à Baillif dans les documents d'archives sont passablement variés et il est difficile de déceler une évolution dans leur usage. En plus du titre d'architecte, on retrouve plusieurs appellations composites, telles que «architecte entrepreneur d'ouvrages de maçonnerie», «architecte entrepreneur de bastimens» et «architecte bourgeois». Le seul changement notable est que, avant 1687, le simple titre d'architecte était nettement plus utilisé et qu'à partir de cette date, la fréquence des appellations composites augmente considérablement. Plus précisément, de 1679 à 1686, un marché de construction sur dix utilise une appellation composite alors que de 1687 à 1698, la moitié des marchés font de même. L'appellation d'architecte-bourgeois, quant à elle, se re-

trouve en 1699 dans l'inventaire après décès, comme pour couronner une carrière soutenue<sup>50</sup>. Assez courante à Paris à la même époque<sup>51</sup>, cette appellation était avant tout un signe de prestige pour des architectes-entrepreneurs qui voulaient se démarquer de la condition d'artisan.

Le changement d'appellation qui se produit en 1687 peut être attribué à l'arrivée d'Hilaire Bernard de La Rivière, un compétiteur qui a enlevé à Baillif la direction du chantier de la cathédrale. De prime abord, cette hypothèse peut sembler invraisemblable, car La Rivière n'est arrivé dans la colonie qu'au printemps 1688. Cependant, il faut se rappeler que M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier avait déjà visité Québec en 1685-1686 et qu'il avait fait, à ce moment, des observations concernant la pauvreté de l'architecture religieuse de son futur diocèse. Au sujet de Notre-Dame-de-Québec, il avait écrit que:

La même Eglise sert de cathédrale et de Paroisse; le bâtiment n'en est pas encore achevé, et le Roy donne chaque année une gratification pour consommer peu à peu l'ouvrage qu'on a commencé <sup>52</sup>.

M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier prévoyait donc, dès cette époque, intervenir dans un certain nombre de chantiers, dont celui de la cathédrale. Il est ainsi possible que le bruit de l'arrivée d'un autre architecte ait commencé à courir dans la petite ville en 1686.

Quoi qu'il en soit, l'arrivée de La Rivière n'était pas un événement du genre à réjouir Baillif et nous nous pencherons brièvement sur les relations entre ces deux architectes. En tant qu'architecte de l'évêque, La Rivière avait la meilleure position auprès des autorités religieuses, au moins pendant la durée de son engagement. Dans ce contexte, nous croyons qu'il faut réviser l'attribution de l'église de Sainte-Anne-de-Beaupré à Baillif <sup>53</sup>. Il est vrai que les archives paroissiales de Sainte-Anne identifient Baillif comme architecte en 1689<sup>54</sup>, mais il faut aussi examiner le marché de construction passé à Québec. Ce marché, signé le 17 décembre 1688 par Baillif et M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, mentionne que les ouvertures devaient être:

[...]taillez au ciseau de la largeur hauteur et en la forme marquez par les plans profils et élévations qui luy ont esté presentement mis en mains dont l'original est signé du dit Seigneur évesque et du dit entrepreneur<sup>55</sup>.

Les «plans, profils et élévations» mentionnés ici pourraient être attribués à Baillif, mais deux ébauches du même contrat suggèrent plutôt qu'ils ont été faits par La Rivière. Dans la première ébauche, Baillif et La Rivière sont tous deux identifiés comme architectes, mais c'est La Rivière qui engageait Baillif au nom de l'évêque. En outre, c'est La Rivière qui avait fait les plans:

Les ouvertures des portes et fenestres seront faites et placées aux lieux et endroits portés par le dessin qui en a esté fait par le dit sieur Bernard, signé du dit Seigneur Evesque et du dit entrepreneur<sup>56</sup>.

La deuxième ébauche présente une version complète du même contrat,

mais elle n'a pas été ratifiée par l'évêque. Ici, Baillif est identifié comme «architecte entrepreneur de bastiment» alors que La Rivière est toujours présenté comme l'architecte de Mgr de Saint-Vallier. Cette précision au sujet de Baillif semble avoir été introduite pour bien marquer la différence entre les deux «architectes.» En ce qui concerne les dessins, le texte est semblable à celui de la première ébauche, mais précise qu'il s'agit de «plan, profil et élévations qui en ont été faits par le d. S<sup>r</sup> de la rivière<sup>57</sup>».

Le contrat finalement ratifié ne diffère pas de la dernière ébauche au point de vue du contenu, mais plutôt par le fait que M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier est venu signer en personne. La seule différence est donc que le nom de La Rivière a été effacé du contrat, comme si l'architecte s'était trop mis en évidence dans les ébauches. Selon nous, il n'y a pas de doute que les «plans, profils et élévations» du dernier contrat soient les mêmes dessins que ceux mentionnés dans les ébauches, puisque la révision du texte n'a pas affecté le contenu de l'entente.

Dans le cas de l'église Notre-Dame-des-Victoires à Québec, une conclusion semblable s'impose. Baillif a probablement dessiné le «plan qui lui a esté mis en mains» en décembre 1687, lors de la signature du contrat de maçonnerie<sup>58</sup>, mais les travaux n'ont vraisemblablement pas commencé avant le printemps suivant, comme cela se faisait normalement dans la colonie. À partir de cette date, La Rivière a pu intervenir n'importe quand. Rien ne prouve son intervention sur la maçonnerie, mais, lorsque les charpentiers Cailler et Ménage ont été engagés en novembre 1688, ceux-ci devaient exécuter «le tout conformément aux plans profils et elevations que le sieur de la Rivière architecte a fait des dits ouvrages<sup>59</sup>». Baillif ne peut donc être retenu comme le seul architecte de cette église.

Pendant les années 1690, il semble que Baillif et La Rivière se soient partagé la clientèle de la ville. Alors que Baillif continuait à travailler principalement pour les marchands et les artisans, La Rivière a obtenu les contrats pour la chapelle du Séminaire et pour le fort Saint-Louis. Il est assez remarquable que La Rivière ait accepté très peu de marchés de la part de la bourgeoisie et qu'il ait plutôt pratiqué l'arpentage lorsque les gros contrats se faisaient rares<sup>60</sup>. Par contre, c'est Baillif qui a obtenu, en 1693, le contrat pour le palais épiscopal de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, selon lequel il devait exécuter:

[...]tous les ouvrages de maçonnerie qui sont à faire pour le nouveau palais épiscopal de cette dite ville: suivant et conformément aux plans et élévations qu'en a fait en desseins le dit entrepreneur au nombre de trois<sup>61</sup>.

La raison pour laquelle M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier a préféré Baillif, en 1693, n'est pas évidente, mais elle peut être reliée au fait que La Rivière était trop occupé à cette date. Une mésentente entre l'évêque et son premier architecte est aussi possible, compte tenu de la façon dont a évolué le texte du contrat pour l'église de Sainte-Anne-de-Beaupré. Par ailleurs, le contrat du palais épiscopal ne laisse



aucun doute sur l'attribution des plans à Baillif. Ces «plans et élévations» étaient probablement du même type que ceux produits pour la cathédrale dix ans plus tôt, puisqu'ils comprenaient aussi plusieurs figures. En outre, les termes de «plans et élévations» rappellent les «plans, profils et élévations» de La Rivière de même que ceux des ingénieurs militaires. Cette similarité terminologique suggère un degré comparable de soin dans la présentation. L'arrivée de La Rivière en 1688 a donc nui à Baillif pendant quelques années, mais celui-ci a pu retrouver assez rapidement la confiance des autorités religieuses.

Un autre projet, de nature assez particulière, doit être mentionné ici afin de donner une idée complète de l'étendue des activités de Baillif. Le 17 janvier 1685, le gouverneur De La Barre et l'intendant De Meulles attribuaient à Baillif un terrain important situé sur la place du marché de la basse-ville<sup>62</sup>. Cette concession est à l'origine d'un projet de transformation radicale de cette place publique. Un plan de l'ingénieur militaire Robert de Villeneuve présente le projet conçu par Baillif (fig. 3). On y voit la «Place de Québec» entourée par les maisons des marchands, par la ruine du «Vieux magasin du Roy» et par un nouveau bâtiment du côté de la rue Notre-Dame. Le nouveau bâtiment occupe tout le site concédé à Baillif, depuis le vieux magasin jusqu'au terrain de «Monsieur Talon» de l'autre côté. Le bâtiment, situé entre la rue Notre-Dame et la place, ferme complètement l'espace de ce côté. La seule voie de communication entre les deux est un passage voûté situé en face de la petite rue qui ouvre la place vers le fleuve. Le nouveau bâtiment apporte ainsi une géométrie plus claire et plus régulière à cette place publique. Ce bâtiment comprend en outre un portique sur toute sa longueur du côté de la place.

La nouvelle place régularisée, le passage voûté et le portique sont les éléments que Villeneuve met en évidence dans son rapport destiné au Ministre: «Ce qui est lavé de jaune Est la place ou le Sieur Renault architecte pretend bastir, Et faire des porches de neuf pieds de profondeur, Et un passage a porte cochere, pour communiquer de la rue Notre dame a la place (fig.3).» Dans cette perspective, la nouvelle place partage un certain nombre de traits avec la Place Royale à Paris, qui en est probablement le modèle (fig.4). En effet, les deux places ont un caractère fermé avec un accès plutôt restreint. Les deux utilisent le passage voûté comme voie d'accès ainsi que le portique au rez-de-chaussée des bâtiments. Le portique de Baillif semble d'ailleurs se poursuivre dans des structures en bois placées devant les maisons existantes.

Par contraste, un mémoire de Denonville, le nouveau gouverneur de la colonie depuis août 1686, prend le point de vue opposé à celui de Villeneuve en attirant l'attention sur le bâtiment lui-même, comme on peut le voir dans son titre:

Memoyre pour les bourgeois habitant de la basse-ville de Québec opozans  
au bastimens que Regnauld dit Bailly maistre masson et entrepreneur a  
voulu bastir sur la place publique de la dite basse-ville pour estre envoyé à



fig.4 La Place Royale à Paris d'après Perelle.  
(source: M. Dennis, *Court & Garden*, The MIT  
Press, Cambridge, Mass., 1986)

Monseigneur le Marquis de Seignelay<sup>63</sup>.

Ce mémoire présente une série de documents préparés par les marchands de la basse-ville en opposition au projet. Denonville supporte le point de vue des marchands, en insistant sur le fait que le terrain concédé à Baillif appartenait déjà à l'espace public et ne pouvait donc pas être cédé à un particulier. Denonville cherche aussi à diminuer le prestige de Baillif en le présentant comme «maître masson et entrepreneur» alors que Villeneuve avait choisi le terme d'architecte. Denonville a donc subtilement pris le parti des marchands, alors que Villeneuve défendait le projet qu'il a peut-être aidé à concevoir<sup>64</sup>.

Malgré l'opposition des marchands et le mémoire défavorable du gouverneur, le roi a voulu supporter le projet «considérant la protection qu'on doit donner à ceux qui veulent faire des maisons<sup>65</sup>». Le roi a été plus influencé par la présentation de l'ingénieur, comme on peut le constater dans le texte d'un brevet destiné à Baillif:

Aujourd'huy dernier may 1686, le Roy estant a Versailles s'estant fait représenter la concession faite au nommé Bailly architecte de la ville de Quebec par les Sieurs de la Barre et de Meules cy devant Gouverneur et Intendant de son pays de la nouvelle france d'une place size dans la basse ville du dit Quebec [...] Et voulant traiter favorablement le dit Bailly Sa Majesté a confirmé la dite concession et en conséquence a accordé et fait don au dit

Bailly de la dite place pour en jouir par luy ses hoirs et ayant cause pleinement et paisiblement<sup>66</sup>.

Ce brevet a été cependant remis à Jean Bochart de Champigny, le nouvel intendant envoyé au Canada en 1686, qui devait réévaluer la situation avec Denonville et disposer du brevet comme bon lui semblerait. Le brevet royal n'a vraisemblablement jamais été remis à Baillif, puisque le projet en question n'a pas été réalisé. Paradoxalement, ce sont Denonville et Champigny qui ont créé une Place Royale à Québec en installant un buste du roi sur le site qui avait été attribué à Baillif (fig.5)<sup>67</sup>.

Les circonstances du décès de Baillif sont le dernier point que nous exami-

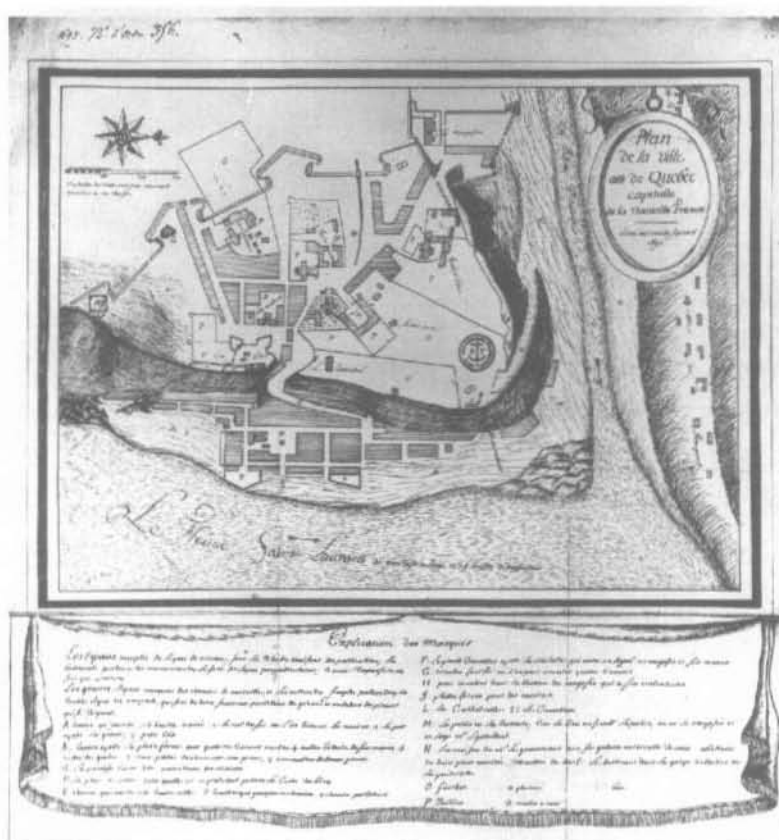


fig.5 Anonyme, Plan de la ville de Québec capitale de la Nouvelle France, 1693. L'emplacement du buste de Louis XIV est indiqué par la lettre D, A.N., Dépôt des fortifications des colonies, Aix-en-Provence. (Photo: A.N.Q., Cartothèque, n° GH 571-34)

nerons. Selon l'inventaire de 1699, il serait mort en mer «devant l'Isle de Saint-Martin en l'Amérique dans le cours du voyage pour lequel Il estoit party l'an dernier au mois d'octobre de ce pays, pour passer en France<sup>68</sup>». L'architecte a donc quitté Québec à l'automne 1698 pour se rendre en France. Il est décédé sur un bateau qui est arrivé à La Rochelle en mars 1699. Baillif transportait avec lui un coffre contenant vêtements et outils en plus d'une lettre de change d'une valeur de deux mille livres<sup>69</sup>. La raison de ce voyage n'est mentionnée nulle part, mais on peut se rappeler que Baillif n'était jamais retourné en France depuis 1675. Ce voyage était peut-être prévu depuis un certain temps, car Baillif avait laissé le contrat pour la seconde partie du palais épiscopal à ses anciens apprentis Jean-Baptiste et Joseph Maillou<sup>70</sup>. Cependant, il avait encore un apprenti à sa charge<sup>71</sup> et, quelques mois auparavant, il avait fait vérifier l'alignement de son terrain sur la rue Sault-au-Matelot<sup>72</sup>, comme s'il prévoyait reconstruire la vieille maison en colombage dans laquelle il habitait. En outre, sa femme Catherine était restée à Québec.

En comparant la carrière de Baillif à celles d'autres architectes de Québec, nous pouvons suggérer deux hypothèses pour tenter d'expliquer ce voyage. Dans le premier cas, une comparaison avec La Rivière permet de concevoir la possibilité d'un retour de Baillif à Québec. En effet, La Rivière avait perdu son épouse Marguerite Gillet dans des circonstances semblables à celles qui ont coûté la vie à Baillif. Marguerite était partie pour la France en 1693, mais elle est décédée lors du naufrage du navire sur lequel elle s'était embarquée, alors que son mari était demeuré à Québec. Cette fois, pourtant, nous connaissons la raison du voyage:

[La Rivière] et sa dite femme s'estoient epuiser et avoient vendu tous leurs principaux meubles et autres effects pour faire une somme d'argent assez considérable pour faciliter le passage de sa dite femme en france et pour luy fournir les moyens d'aporter en ce pays des marchandises à négotier pour leur ayder à subsister le reste de leurs vies auquel voyage elle a malheureusement pery<sup>73</sup>.

La Rivière et son épouse avaient décidé que celle-ci irait en France acheter des marchandises qu'ils pourraient revendre au Canada. Cette tentative commerciale ne surprend pas tellement de la part La Rivière, qui avait plusieurs autres occupations à part de l'architecture, contrairement à Baillif. Mais l'activité de marchand était bien présente dans la famille de Baillif, et il a pu faire cette tentative pour parer aux oscillations du marché de la construction ou bien pour s'assurer un revenu après qu'il eut cessé ses activités d'entrepreneur. Dans les deux cas, le commerce aurait aussi contribué à assurer son appartenance à la bourgeoisie de la ville.

La deuxième possibilité apparaît en examinant la carrière de Jean-Baptiste Maillou (1668-1753), qui est généralement perçu comme le successeur immédiat de Baillif à Québec. Peter Moogk a démontré comment l'ascension sociale

de Maillou, visible par l'étude des contrats de mariage avec ses trois épouses successives, a toujours pris appui sur ses capacités et ses connaissances d'architecte<sup>74</sup>. Maillou a été un entrepreneur important pour la construction de maisons bourgeoises et pour les travaux de fortification. Son avis d'expert a été souvent demandé au sujet de questions concernant la construction et les biens immobiliers. En outre, il a reçu, en 1728, une commission d'adjoint au grand voyer dans la région de Québec, ce qui faisait de lui un petit officier royal et consacrait son appartenance à l'élite locale<sup>75</sup>. Comme il s'agit là d'un travail connexe à celui d'architecte, il est possible que Baillif ait voulu obtenir une charge semblable en France, charge qu'il aurait pu acheter avec la lettre de change qu'il transportait. Il aurait aussi eu la possibilité d'acheter une lettre de maîtrise, comme cela se faisait à l'époque pour éviter la voie traditionnelle de la réalisation d'un chef-d'oeuvre<sup>76</sup>. Cette dernière hypothèse, selon laquelle Baillif aurait eu l'intention de demeurer en France, s'accorde mieux à sa carrière canadienne, dont les activités sont limitées à l'architecture.

Les éléments dont nous venons de parler donnent une bonne idée des ambitions de Baillif et de ses difficultés à les réaliser. Si la bourgeoisie constituait sa clientèle la plus fidèle, il cherchait assidûment à obtenir des contrats plus importants. Il a même tenté de réaliser un projet de régularisation de la place publique de la basse-ville, ce qui démontre un appui important de la part des autorités. Pour La Rivière, il n'a pas été difficile d'enlever à Baillif les contrats les plus prestigieux, mais ce dernier a néanmoins réussi à maintenir une carrière productive, avec quelques contrats plus importants à l'occasion. La raison de son départ pour la France, en 1698, ne peut être déterminée de façon précise, mais la lettre de change qu'il possédait permet de spéculer sur les moyens qu'il avait d'améliorer son statut social.

Au terme de cet examen, Baillif nous apparaît comme un architecte-entrepreneur qui a cherché à reconquérir le statut de petit-bourgeois qu'il avait connu dans sa famille avant de partir pour le Canada. Sa carrière témoigne d'une ascension sociale assez remarquable, depuis la condition de compagnon artisan, lors de son engagement au Séminaire de Québec, jusqu'au statut d'architecte-bourgeois mentionné dans l'inventaire après décès. Cette ascension s'est produite à l'intérieur même de la pratique architecturale, contrairement à celle de son rival Hilaire Bernard de La Rivière. Sur la base d'une formation théorique et pratique reçue en France, Baillif s'est assuré une clientèle stable, en réalisant divers travaux de maçonnerie, en préparant les plans d'édifices religieux importants, et en construisant des maisons bourgeoises selon les termes du contrat à forfait. Sa carrière a quand même eu des hauts et des bas. L'arrivée de La Rivière à Québec, en 1688, lui a coûté la direction du chantier de la cathédrale et, par la suite, il a dû travailler sous sa supervision dans plusieurs projets. Baillif a aussi échoué dans un projet important pour la «Place de Québec», dans lequel il au-

rait joué un rôle équivalent à celui des entrepreneurs des grandes places parisiennes. L'année 1693 a cependant marqué un certain revirement de situation avec, en particulier, le contrat pour le palais épiscopal de M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier. Les ambitions de Baillif ne sont donc pas très différentes de celles de La Rivière ou, mieux, de celles de son apprenti Jean-Baptiste Maillou, qui a réalisé avec plus de succès les ambitions sociales de son maître.

MARC GRIGNON

Département d'histoire

Université Laval

Québec, Québec

## Notes

- 1 Jacques FOLCH-RIBAS, *La chair de pierre*, Robert Laffont, Paris, 1989.
- 2 Gérard MORISSET, «Un maître-maçon d'autrefois: Claude Baillif», *Mémoires de la société généalogique canadienne française*, juillet/août/septembre 1965, p.134.
- 3 *Ibid.*, p.135-136.
- 4 Alan GOWANS, «Baillif, Claude», *Dictionnaire biographique du Canada*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1966, vol.1, p.76.
- 5 *Ibid.*, p.78.
- 6 Voir en particulier, A.J.H. RICHARDSON, *Quebec City: Architects, Artisans, and Builders*, National Museum of Man/Parks Canada Ottawa, 1983, p.89-93.
- 7 Gowans retient la Basse-Normandie parce que le nom «Baillif» y était fréquent (GOWANS, *op. cit.*, p.77); Morisset croit plutôt que Baillif est né à Paris (MORISSET, *op. cit.*, p.133).
- 8 Québec, Archives nationales du Québec [A.N.Q.], F. Genaple, 20 août 1699: *Inventaire des biens de Claude Baillif et Catherine Sainctar*, p.13.
- 9 Archives du Séminaire de Québec [A.S.Q.], *Grand Livre 1674-1683* (manuscrit C-2), p.225.
- 10 Par exemple, Marc Heuvelé, tailleur de pierre: 180 livres par an pour trois ans; Alexandre Til, tailleur de pierre: 180 livres par an pour 3 ans (*Ibid.*, p.193, 196).
- 11 Les maçons Louis Duplais et Silvain Duplais ont été engagés respectivement pour 100 et pour 75 livres par an pour trois ans (*Ibid.*, p.350, 353). Noël Baillargeon a étudié le même document pour l'ensemble des artisans et il situe aussi les tailleurs de pierre dans la partie supérieure de l'échelle des salaires (Noël BAILLARGEON, *Le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de Monseigneur de Laval*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1972, p.129).
- 12 A.N.Q., R. Becquet, 1er février 1679: contrat entre Claude Baillif, «architecte et ouvrier en plâtre» et Charles Aubert de la Chesnaye, «marchand bourgeois», pour réaliser le décor de deux cheminées et les moulures des plafonds en plus de crépir les murs d'une maison à la Pointe-aux-Lièvres.

- 13 A.N.Q., *Registres de la prévôté de Québec*, vol.10, fol.127 v., 26 novembre 1677.
- 14 Paris, Archives nationales [A.N.], Minutier central, Le Bois et Bonot, 22 décembre 1674: contrat de mariage entre Claude Baillif et Catherine Saintcar.
- 15 Cette hypothèse est celle retenue dans René JETTÉ, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1983, p.111.
- 16 A.N., Le Bois et Bonot, *op. cit.*
- 17 A.N.Q., en appendice à Genaple, 20 août 1699, *op. cit.*
- 18 J.J. LETRAIT, «La communauté des maîtres-maçons de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Revue historique de droit français et étranger*, 1945, p.229.
- 19 Seuls ceux qui étaient experts-jurés n'étaient pas autorisés à faire de l'entreprise. *Ibid.* Voir aussi: Géo MINVIELLE, *Histoire et condition juridique de la profession d'architecte*, Imprimerie de l'Université, Bordeaux, 1921, p.61.
- 20 Rarement plus de dix nouveaux maîtres-maçons étaient créés à Paris à chaque année. Voir LETRAIT, *op. cit.*, p.234-235.
- 21 Evelyn SAIVE-LEVER, «La mobilité sociale chez les artisans parisiens dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle», *XVII<sup>e</sup> siècle*, n°122, janvier-mars 1979, p.60.
- 22 A.N., Minutier central, Jean Carnot, 16 février 1688: contrat d'engagement entre Hilaire Bernard de La Rivière, «architecte et entrepreneur», et Jean-Baptiste de Saint-Vallier.
- 23 A.S.Q., Paroisse de Québec, n° 37, 14 février 1688: contrat d'engagement entre quatre «compagnons charpentiers» et Jean-Baptiste de Saint-Vallier pour se rendre au Canada et «travailler de leur dit mestier de charpentier partout où il plaira à mon dit seigneur Evesque les employer».
- 24 Antoine FURETIERE, *Dictionnaire universel*, Arnout et Reiner, La Haye, 1690.
- 25 *Ibid.*
- 26 «Marché la clé à la main, celui par lequel un Entrepreneur s'oblige envers un Propriétaire pour une somme, de faire un Bâtiment, & fournit tout ce qui en dépend, comme (outre la Maçonnerie) la Charpenterie, Couverture, Menuiserie, Serrurerie, Vitrierie, Impression, Pavé, & transport des terres & décombres, suivant les Desseins et Devis arreztez entr'eux». Charles-Augustin D'AVILER, *Explication des termes d'architecture*, Nicolas Langlois, Paris, 1691, p.678.
- 27 Cet architecte-entrepreneur avait généralement une formation de maçon et de tailleur de pierre. Voir Maurice BOUVIER-AJAM, *Histoire du travail en France*, Librairie générale de jurisprudence, Paris, 1981, p.492; Jean-Pierre BABELON, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Le Temps, Paris, 1977, p.46.
- 28 Ces observations sont basées principalement sur les contrats conservés aux Archives nationales du Québec à Québec. Ces contrats sont inventoriés dans les ouvrages suivants: Doris DROLET-DUBÉ et Marthe LACOMBE, *Inventaire des marchés de construction des Archives nationales à Québec, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Parcs Canada/Ministère des approvisionnements et services du Canada, Ottawa, 1977 (Histoire et archéologie, 17); RICHARDSON, *op. cit.* ; Pierre-Georges ROY et al., *Inventaire des greffes de notaires du Régime français conservés aux Archives judiciaires*, Québec, Archives de la Province de Québec, 1943-1966, 27 vol.
- 29 François Blondel explique cette méthode ainsi: «Premièrement tous les murs, soit

de pierre de taille ou de moilon, se toisent toise pour toise, de quelques épaisseurs qu'ils soient, & l'on ne rabat aucun vuide pour les croisées». «Mémoire pour servir d'éclaircissement à certains articles de la Coutume de Paris», dans Louis SAVOT, *L'Architecture française des bastimens particuliers*, La Veuve & C. Clouzier [et al.], Paris, 1685, p.383.

30 A.N.Q., P. Duquet, 1 février 1683: contrat entre Claude Baillif, architecte, et Gabriel Gosselin, bourgeois, pour la construction d'un mur de maçonnerie de soixante pieds de long à la basse-ville.

31 A.N.Q., P. Duquet, 22 septembre 1683: contrat entre Claude Baillif, architecte, et Gabriel Gosselin, bourgeois, pour la construction d'un mur imperméable en maçonnerie, qui doit rejoindre le mur réalisé antérieurement (voir note précédente).

32 Archives du monastère des ursulines de Québec, Papiers-constructions, 1648-1853, 28 février 1693: marché entre Claude Baillif, «architecte et entrepreneur de bastimens», d'une part, et Jean Bochart de Champigny, intendant et le comte de Frontenac, gouverneur, d'autre part, pour la construction d'une redoute sur le Cap-aux-Diamants, avec devis de Beaucours.

33 A.N.Q., G. Rageot, 28 juillet 1687: contrat entre Claude Baillif, architecte, et Pierre Lalande, «marchand bourgeois», pour hourder les murs en colombage d'une maison. Ce contrat a été annulé le 29 juillet 1687.

34 A.N.Q., G. Rageot, 29 juillet 1687: contrat entre Claude Baillif, architecte, et Pierre Lalande, «marchand bourgeois», pour la construction d'un soubassement en maçonnerie et pour hourder les murs en colombage d'une maison à la basse-ville.

35 A.S.Q., Paroisse de Québec, n° 48: P. Duquet, 7 décembre 1683, contrat entre Claude Baillif, architecte, d'une part et François de Laval, évêque, Henry de Bernières, grand vicaire et les marguilliers de la paroisse Notre-Dame d'autre part, pour l'agrandissement de la cathédrale.

36 A.N.Q., F. Genaple, 27 décembre 1687: contrat entre Claude Baillif, «architecte entrepreneur de bastimens», et Eustache Lambert Dumont, «marchand bourgeois», pour la maçonnerie d'une maison sur la rue Notre-Dame.

37 A.N.Q., G. Rageot, 27 novembre 1682: contrat entre Claude Baillif, architecte, Jean Le Rouge et Jean Poliquin, maçons, d'une part, et Jean Jolly, boulanger, et Estienne Landeron, hôtelier, d'autre part, pour la construction d'une maison à la basse-ville.

38 Le contrat spécifie: «sans que rien du dit four n'entre au toisage» et «les foyers sus déclarés ne seront pas comptés au dit toisé», *Ibid.*

39 A.N.Q., G. Rageot, 14 septembre 1682: «Société Regnaud, Le Rouge, Poliquin». Cette association, qui devait durer jusqu'en novembre 1683, a été rompue neuf mois plus tard (voir A.N.Q., F. Genaple, 16 juin 1683: «Transaction pour la rupture de la société des sieurs Baillif et Le Rouge»).

40 MINVIELLE, *op. cit.*, p.68.

41 Chicago Historical Society [C.H.S.], 1er décembre 1683: contrat entre Claude Baillif, architecte, et Louis Jolliet, bourgeois, pour la construction d'une maison à la basse-ville; publié dans *Le Canada français*, vol. XXXII, n° 1 (septembre 1945), p. 70-72.

42 *Ibid.*

43 A.N.Q., G. Rageot, 1er août 1684: contrat entre Charles De Reinville, charretier, et Claude Baillif, architecte, pour démolir une maison et nettoyer un site appartenant à Louis Jolliet.

- 44 A.N.Q., G. Rageot, 17 décembre 1683: contrat entre Léonard Paillard et Robert Leclerc, charpentiers, d'une part, et Claude Baillif, architecte, d'autre part, pour la charpenterie de la maison de Louis Jolliet.
- 45 A.N.Q., F. Genaple, 22 décembre 1683: contrat entre Vincent Bériau et Jean Adam, menuisiers, d'une part, et Claude Baillif, architecte, d'autre part, pour la menuiserie de la maison de Louis Jolliet.
- 46 C.H.S., 1<sup>er</sup> décembre 1683, *op. cit.*, p.70.
- 47 *Ibid.* p.70
- 48 *Ibid.* p.71. L'éditeur du texte affirme qu'il est écrit de la main de Louis Jolliet.
- 49 A.N.Q., L. Chambalon, 23 juillet 1696: contrat entre Claude Bailly, architecte, et Vital Caron, bourgeois, pour la construction d'un «commencement de maison» sur la rue Sault-au-Matelot.
- 50 A.N.Q., Genaple, 20 août 1699, *op. cit.*, p.1.
- 51 J.M. SAVIGNAT, *Dessin et architecture du moyen-âge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, École des beaux-arts, Paris, 1983, p.112-115.
- 52 Jean-Baptiste de la Croix de Chevreières de SAINT-VALLIER, *Estat présent de l'Église et de la colonie française dans la Nouvelle France*, A. Côté, Québec, 1856 (réimpression de l'édition de 1688), p.5.
- 53 Voir Gowans, *op. cit.*, p.78; Morisset, *op. cit.*, p.136-137.
- 54 Monastère des rédemptoristes, Sainte-Anne-de-Beaupré, archives de la paroisse, *Livre de comptes 1*. La reconstruction de l'église s'est faite en deux temps: la nef, les transepts et le chœur de 1689 à 1693, et la façade de 1694 à 1697. Cependant, il peut s'agir d'un seul et même projet. On procède aussi par étapes à la cathédrale et à l'église Notre-Dame-des-Victoires.
- 55 A.N.Q., F. Genaple, 17 décembre 1688: contrat entre Claude Baillif, «architecte entrepreneur de bastimens», et M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier pour la maçonnerie de l'église de Sainte-Anne.
- 56 A.N.Q., F. Genaple, [vers le 11 décembre 1688]: première ébauche d'un contrat entre Claude Baillif, architecte, et l'évêque de Québec représenté par Hilaire Bernard de La Rivière, son architecte.
- 57 A.N.Q., F. Genaple, [vers le 11 décembre 1688]: deuxième ébauche d'un contrat entre Claude Baillif, «architecte entrepreneur de bastimens» et l'évêque de Québec représenté par Hilaire Bernard de La Rivière, son architecte.
- 58 A.N.Q., F. Genaple, 31 décembre 1687: contrat entre Claude Baillif, «architecte entrepreneur de bastimens» et les marguilliers de Notre-Dame-de-Québec, pour la maçonnerie d'une chapelle à la basse-ville.
- 59 A.N.Q., F. Genaple, 18 novembre 1688: contrat entre Jean Caillet et Pierre Ménage, charpentiers, d'une part, et M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, d'autre part, pour le comble et le clocher de l'église de la basse-ville ainsi que le clocher de la cathédrale.
- 60 Les périodes où La Rivière a peu de marchés de construction conservés correspondent à celles où ses rapports d'arpentage sont nombreux. Voir Antoine ROY, «Répertoire de Hilaire Bernard de La Rivière: Arpentage», *Inventaire des greffes de notaires*, *op. cit.*, vol. VIII, p.252-274, ainsi que DROLET-DUBÉ, *op. cit.*
- 61 A.N.Q., F. Genaple, 10 janvier 1693: contrat entre Claude Baillif «architecte en-

trepreneur de bâtimens» et M<sup>re</sup> de Saint-Vallier pour la maçonnerie de son palais à Québec.

62 A.N., Colonies, série C-11-A, vol. 7, fol. 241v., Concession mentionnée dans Jacques-René Brisay de Denonville, [mémoire sur le projet de Baillif pour la place de la basse-ville].

63 Denonville, *op. cit.*, fol. 241v.

64 L'histoire de la Place royale sous le régime français doit être vue à travers une longue série de conflits entre la bourgeoisie, le pouvoir royal, et le pouvoir religieux. Notons, par exemple, que le dessin de Villeneuve situe le projet d'église succursale à l'écart de la place, sur la rue Notre-Dame. Nous ne pouvons pas développer ici cette question qui déborde largement notre sujet, mais nous y reviendrons dans un autre article. D'ici là, on pourra consulter: M. GRIGNON, «*Loing du Soleil*», *Architectural Practice in Quebec City during the French Regime*, Cambridge, Mass.: M.I.T., Dept. of Architecture, Ph. D. dissertation.

65 A.N., Colonies, série B, vol. 12, fol. 39v, «Mémoire du Roi à M. de Champigny», 1686.

66 A.N., Colonies, série B, vol. 12, fol. 24r, «Brevet pour confirmer la concession d'une place faite au nommé Bailly a Quebec par les sieurs de la Barre et de Meulles», 31 mai 1686.

67 Pierre-Georges ROY, «Le buste de Louis XIV à Québec», *La ville de Québec sous le régime français*, Redempti Paradis, Québec, 1930, vol. 1, p.469; W.J. ECCLES, «Bochart de Champigny», *Dictionnaire Biographique du Canada*, Les presses de l'Université Laval, Québec, 1969, vol. II, p.211. Remarquons que les intendants français avaient été explicitement incités à créer des places royales dans leur localité. Les projets de places royales pour des villes françaises sont nombreux en 1685 et 1686 (Cf. J.M. PÉROUSE DE MONT-CLOS, *Histoire de l'architecture française*, Mengès, Paris, 1989, p.255).

68 A.N.Q., Genaple, 20 août 1699, *op. cit.*, p.1-2.

69 *Ibid.*, p.17.

70 A.N.Q., F. Genaple, 26 octobre 1697: contrat entre Joseph Maillou, «maçon entrepreneur de bâtimens», et M<sup>re</sup> de Saint-Vallier pour la maçonnerie d'une aile du palais épiscopal.

71 A.N.Q., F. Genaple, 18 novembre 1696: contrat d'apprentissage de François Dolbec avec Claude Baillif, «architecte entrepreneur de bâtiment», pour une durée de quatre ans.

72 A.N.Q., Genaple, 20 août 1699, *op. cit.*, p.22.

73 A.N.Q., L. Chambalon, 2 novembre 1694: inventaire des biens de Hilaire Bernard de La Rivière.

74 Peter N. MOOGK, «Rank in New France: Reconstructing a Society from Notarial Documents», *Histoire Sociale/Social History*, vol. VIII, n° 15, mai 1975, p.46.

75 P.G. ROY, *Inventaire des procès verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la Province de Québec*, L'Éclaireur, Beauceville, 1923, vol. 1, p.44.

76 LETRAIT, *op. cit.*, p.245-246.

## THE ARCHITECTURAL PRACTICE OF CLAUDE BAILLIF

The seventeenth-century builder Claude Baillif is an important figure in the history of architecture in New France, but his practice has not been clearly understood until today. For example, he is often called an architect without further qualification, and this simplification obscures his actual role in the production of buildings. This paper focuses on this role and examines Baillif's formation, his involvement in a series of contracts with various clients, and the changing fortunes of his career.

Archival documents can provide clues that shed light on Baillif's training and early life. Both his wedding contract (Paris, 1674) and the inventory of his goods after his death (Québec, 1699) suggest that his family was well established in the Parisian world of artisans and small merchants. In 1674, for example, his father is referred to as a "Bourgeois de Paris," while Claude himself is identified as "architecte de Paris." With the help of these and other elements, I establish that Claude's background is that of a younger son who was more likely to take up a trade than inherit his father's business. He seems to have been an apprentice in Paris, and it is doubtful that he ever rose above the status of journeyman ("compagnon"). Journeymen constituted the main labour force in Paris at the time, while access to mastership was very much limited. Journeymen were also the type of craftsman most often hired by the Quebec Seminary, and Baillif was hired as such in 1675.

The contracts that Baillif was able to obtain in Canada after his release from his obligation to the Seminary varied according to three types of client. From the state, he received no more than masonry contracts by which he agreed to execute buildings planned by military engineers. From the church, he obtained similar masonry contracts, but he also participated in the conception of several projects, as the Quebec cathedral. But it was among the bourgeoisie that Baillif found most of his clients. In addition to the previous types of contracts, he also obtained global contracts, which put him in charge of the entire building process. He then had to give subcontracts to other craftsmen, such as carpenters and joiners. This way of proceeding corresponds to that of the contemporary Parisian "architectes-entrepreneurs," a title that Baillif often used himself.

Baillif's career was generally successful, although he did suffer reversals. From 1688, he had to face the competition of Hilaire Bernard de la Rivière, the

architect who accompanied Bishop Jean-Baptiste de Saint-Vallier to New France. Upon his arrival in Québec City, La Rivière took over the responsibility for the conception of both the cathedral and the lower-town church. Moreover, La Rivière was able to impose his plans for the church of Sainte-Anne-de-Beaupré (1691), whose design has been erroneously attributed to Baillif. Baillif nevertheless won the confidence of the new bishop and, in 1693, was hired to build the bishop's residence on the basis of his own plans.

Baillif also had an unsuccessful venture with the state when he tried to reorganize the lower-town market square in 1685. Originally approved by the state, his project was eventually blocked by a change of administration. The procedure by which this project was put forward, which consisted in granting Baillif a tract of land on which he might erect a new building for the reorganisation of the square, can be compared to the way in which royal squares were created in Paris at the same time.

The circumstances of Baillif's death hint at another project of his, although its nature remains unclear. Baillif died on a ship that had left for France in the fall of 1698. His wife Catherine remained in Québec City, and he was carrying a bill of exchange worth two thousand *livres*. It can be suggested that Baillif intended to purchase a small office, or perhaps the title of master craftsman, in order to reestablish himself in France. In that way, his stay in Canada would have served to secure the social status that his family had been unable to provide. Some social status had nevertheless been achieved locally, since the title of "architecte bourgeois" was attributed to him in the inventory of 1699.

This article argues that the role of architect in New France cannot be seen as that of an autonomous designer in the modern sense. The ambiguous title of architect was more often a sign of social status than an indication of the role played in the production of buildings. Diverse practices were indeed deemed to be architectural, and the only way to interpret the term is to study the individual careers of those who used it.

Translation: the author